Recherche FREDERIC DUNANT ABONNEZ-VOUS

Cotations Actualités Traders Voter aux AG Placements Portefeuilles Espace Abonnés

CAC 40 +0,54% 5 483,19

CAC 40	+0,54%	DOW JONES	-0,07%
PEA-PME 150	+0,25%	NASDAQ	+0,05%
EURO STOXX 50	+0,36%	DAX	+0,64%
INVESTIR PEA	-0,64%	FTSE 100	+1,09%
INVESTIR 10 GV	+0,67%	NIKKEI 225	+0,66%

+ Fortes hausses SRD		+ Fortes baisses SRD	
SES	+9,86%	REXEL	-6,77%
MANITOU BF	+8,33%	RENAULT	-3,15%
STEF	+6,92%	SANOFI	-1,73%
CAPGEMINI	+6,65%	VALLOUREC	-1,45%
SPIE	+6,37%	TECHNIPFMC	-1,40%

Chiffres-clés	
PÉTROLE BRENT	74,487$
ONCE	1 323,252$
EUR/USD	1,2129$
OAT 10 ANS	0,79%
TAUX 10 ANS US	2,96%

Les bonnes pistes pour préparer un complément de revenu

INVESTIR.FR | LE 27/04/18 À 14:45 | MIS À JOUR LE 27/04/18 À 15:45

Sommaire

Pour la retraite, évaluez au mieux vos droits
Les bonnes pistes pour préparer un complément de revenu
Des solutions pour toucher plus lors de la retraite
Investir dans des résidences seniors, un marché d'avenir

Si vous estimez que le montant de vos futures pensions sera insuffisant pour faire face à vos besoins, il existe plusieurs solutions pour se préparer à l'avance un complément de retraite.

En restant dans l'univers de la retraite obligatoire, il est, par exemple, possible de procéder à un « rachat de trimestres » afin de parvenir plus rapidement à une carrière complète. Ce n'est pas une dépense anodine (un trimestre coûte par exemple 3.973 € à 55 ans et 4.367 € à 60 ans pour un salaire supérieur à 39.732 € brut par an), mais elle peut vous permettre de partir plus tôt que prévu ou, à âge égal, augmenter votre pension en réduisant les minorations. *«Dans la mesure où le rachat ne pourra pas être déduit fiscalement cette année, en raison de l'année blanche, il est préférable d'opter pour un étalement sur cinq ans »*, conseille Emmanuel Grimaud.

Vous profiterez ainsi de la déduction fiscale des montants rachetés pendant quatre ans. Et si la réforme des retraites prévue l'an prochain change la donne, rien ne vous empêchera d'annuler cette opération et de récupérer les sommes déjà versées. *« Le rachat coûte assez cher, mais si le dossier a été optimisé, cette dépense est récupérée en deux ans de retraite »*, poursuit le spécialiste.

PERP, MADELIN ET ASSURANCE-VIE

Les autres pistes passent par l'épargne volontaire. *« En 2018, l'épargne retraite, comme le Perp ou les contrats Madelin, est moins attractive, car elle n'ouvre pas droit à une déduction fiscale, alors que les rentes versées à la sortie seront bel et bien imposables »*, explique Olivier Rozenfeld, président de Fidroit. Mieux vaut donc laisser cette carte de côté cette année et en 2019 (la déduction sera également plafonnée), et concentrer vos efforts en 2020, en utilisant le plafond de déduction cumulée pour trois ans. C'est une piste surtout intéressante pour les personnes lourdement imposables (tranche à 30 % au minimum) qui bénéficient ainsi d'un

coup de pouce de l'Etat pour leurs vieux jours... mais à condition d'accepter un gel de leur argent, car il ne sera plus jamais totalement disponible.

En effet, seule une rente viagère (un revenu à vie) est possible à la sortie, pour 80 % au moins du capital accumulé.

En revanche, les solutions classiques comme l'assurance-vie, l'immobilier ou le PEA restent d'actualité. Ces différentes formules vous permettent de constituer un capital que vous pourrez utiliser comme bon vous semble lors de la retraite.

Cela sans alourdir vos impôts dans le cadre de l'assurance-vie ou du PEA, puisque vous bénéficierez d'une exonération totale ou de larges abattements. Dans l'assurance-vie, si votre contrat a au moins huit ans, vous pourrez par exemple retirer chaque année l'équivalent de 4.600 € de gains en plus du capital initial (9.200 €pour un couple marié) sans rien laisser au fisc. Le PEA, lui, est totalement exonéré dès la cinquième année suivant son ouverture, et le capital peut être transformé en rente non imposable dès qu'il a huit ans.

LES SCPI EN DÉMEMBREMENT

Autre piste à creuser : l'investissement dans des sociétés civiles de placement immobilier (SCPI), qui dégagent des rendements élevés (4,43 % l'an dernier).

Pour éviter d'alourdir vos impôts actuels avec les revenus fonciers, les spécialistes recommandent de les acheter après démembrement : vous pourrez ainsi acquérir la nue-propriété de SCPI pour 60 à 70 % de leur valeur et ne toucherez vos premiers revenus que dans une dizaine d'années.

En calant la date de fin de démembrement sur votre date de départ en retraite, vous pourrez ainsi jouir de vos revenus lorsque vous en aurez besoin, ou revendre vos parts au prix fort pour réinvestir ailleurs.

Enfin, ne négligez pas l'épargne salariale : au travers du PEE (plan d'épargne entreprise) ou du Perco (plan d'épargne retraite collective), vous disposez d'instruments financés en grande partie par l'employeur et vous offrant la possibilité de récupérer votre argent sans impôt.

E. L.

1 2 3 4

Sommaire

Pour la retraite, évaluez au mieux vos droits
Les bonnes pistes pour préparer un complément de revenu
Des solutions pour toucher plus lors de la retraite
Investir dans des résidences seniors, un marché d'avenir